

# PERFORMANCE EMPLOI

PARCOURS D'ACQUISITION DE  
COMPÉTENCES EN ENTREPRISE (PACE)

**ACCUEILLEZ UN  
STAGIAIRE ET PARTICIPEZ  
À SA FORMATION !**



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES

La Région  
**Grand Est**

Face à la crise sanitaire et aux fortes tensions sur le marché du travail, la Région Grand Est a mis en œuvre plusieurs initiatives en matière de formation professionnelle, dont le

### **Parcours d'acquisition de compétences en entreprise (PACE).**

Le PACE permet à des jeunes âgés de 18 à 29 ans ou à des demandeurs d'emploi plus âgés (sous certaines conditions) d'acquérir des compétences et une expérience professionnelle, notamment pour des métiers qui recrutent.



## **Le Parcours d'acquisition de compétences en entreprise, c'est quoi ?**

Ce dispositif vous permet d'**accueillir au sein de votre entreprise**, pour **une période d'immersion favorisant l'acquisition de compétences professionnelles** :

- ▶ **Un jeune de 18 à 29 ans** révolus, diplômé ou non, pour une durée de 6 mois (**PACE Jeunes**)
- ▶ **Un demandeur d'emploi de longue durée** (12 mois et plus), **âgé de plus de 29 ans**, pour une durée de 2 à 4 mois (**PACE Métiers en tension** : le parcours doit être en lien avec un métier identifié dans le Plan Emploi Compétences de la Région Grand Est<sup>1</sup>)



## **Pouvez-vous accueillir un stagiaire dans le cadre du PACE ?**

Oui, si :

- ▶ **Votre entreprise est implantée dans le Grand Est** et notamment si votre activité a été affectée par la crise sanitaire et/ou est en lien avec :
  - une filière d'avenir (transition écologique, numérique, industrielle, sans exclure le bâtiment, le soin et la santé)
  - les métiers en tension du Plan Emploi Compétences<sup>1</sup>
- ▶ **Votre entreprise est une TPE, PME ou un Grand Groupe** de tous secteurs d'activités
- ▶ **Vous êtes une association ou une structure publique** proposant des postes d'aide-soignant, aide à domicile, assistant social, moniteur-éducateur, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants et auxiliaire de puériculture 



## **Bon à savoir**

Si vous accueillez une **personne en situation de handicap**, vous pouvez vous faire accompagner par l'Agefiph et ses partenaires.

Pour plus d'informations, consultez le [site de l'Agefiph](#) ou contactez votre délégation régionale :

- ▶ [grand-est@agefiph.asso.fr](mailto:grand-est@agefiph.asso.fr)



## **Comment ça se passe ?**

### **Mise en œuvre**

Elle est confiée à un prestataire, qui aura pour missions de :

- ▶ Vous mettre en relation avec un jeune ou un demandeur d'emploi
- ▶ Élaborer son parcours de formation avant son entrée dans votre entreprise, en fonction du poste que vous proposez et des compétences qu'il détient
- ▶ Suivre et accompagner le stagiaire au sein de votre entreprise (à raison de 2 heures par semaine)
- ▶ Formaliser les compétences qu'il aura acquises afin de les valoriser sur le marché du travail
- ▶ Présenter un bilan de fin de parcours
- ▶ Proposer des alternatives en cas de non embauche

### **Financement**

En tant qu'entreprise accueillante, vous bénéficierez d'une **aide au tutorat**, graduée en fonction du niveau du stagiaire :

- ▶ PACE « jeunes » : 350 € par mois pour les jeunes sans qualification, 230 € par mois pour les jeunes diplômés
- ▶ PACE « métiers en tension » : 350 € par mois pour les stagiaires ayant un niveau infra bac et 230 € pour les stagiaires ayant un niveau bac ou supérieur

Le **financement de l'accompagnement du stagiaire** est payé à un organisme prestataire pour la mise en œuvre du dispositif :

- ▶ 2 500 € pour un jeune pour 6 mois
- ▶ 2 265 € au maximum pour un demandeur d'emploi

Une **aide mensuelle est versée au stagiaire** :

- ▶ 500 € pour la PACE « jeunes »
- ▶ 1 000 € pour le PACE « métiers en tension » (déduction faite de toute autre indemnité comme l'allocation de retour à l'emploi et à la formation - AREF)



Plus d'infos et inscriptions :

- ▶ [pace-grandest.fr](https://pace-grandest.fr)

Pour les secteurs de l'agriculture, viticulture, paysage, forêt :

- ▶ [grandest.chambre-agriculture.fr](https://grandest.chambre-agriculture.fr)

<sup>1</sup> métiers en tension identifiés dans le Plan Emploi Compétences proposé par la Région Grand Est : agent polyvalent de restauration et cuisinier, serveur, aide-soignant, aide à domicile, technicien de maintenance industrielle, conducteur de ligne de production automatisée, couvreur-charpentier, plombier-chauffagiste, conducteur de voyageurs, conducteur de marchandises, technicien de maintenance de matériel agricole-construction-manutention, ouvrier agricole, développeur d'applications informatiques, boucher-charcutier, ouvrier de sylviculture.

## **Un dispositif « gagnant - gagnant »**

- Une réponse aux besoins en compétences de votre entreprise
- La mise en relation avec les profils que vous recherchez
- Une aide mensuelle au tutorat
- Un accompagnement du stagiaire par des professionnels de la formation

Retrouvez nous sur :

